

La Chronique Ablisienne



Le bulletin municipal d'Ablis

Juin 2020 N° 187

Edito du Maire

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Bientôt, si nous restons suffisamment « sages » et prudents, la situation un peu exceptionnelle, que nous vivons actuellement, prendra fin avec la tenue du second tour des élections municipales. Tout dépend de l'évolution de la pandémie. Le virus est toujours à l'affût !

En attendant, la vie municipale reste active. D'abord, en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures liées à la lutte contre le virus. La distribution des masques s'est bien passée, il en est de même en ce qui concerne la reprise de la scolarisation des élèves.

Je veux souligner l'excellent travail accompli par l'ensemble du personnel communal, dont une fois encore, la compétence et l'engagement a permis surmonter les multiples difficultés liées à cette situation.

S'agissant de l'entretien de notre commune, la période de confinement a fait prendre beaucoup de retard qui va être rapidement résorbé.

Les différents chantiers ont repris : à savoir le nouveau cimetière, les écoles maternelle et élémentaire. Pour l'extension de la mairie tout dépend du service de l'ar-

chéologie qui après avoir réalisé des fouilles préventives, a décidé qu'il faudra procéder à une exploration complète du site. A ce jour, les modalités et les délais de cette opération restent inconnus !

Des travaux de voiries ont été entrepris : rue du heaume, grosses réparations sur la route de Guicherville à Longorme. La remise en état de la rue d'Arras va être menée à bien, d'ici la fin du mois.

Enfin, un arrêté conjoint du département et de l'ARS a levé un point de blocage administratif, la suite appartient à Habitat Humanisme et aux banques qui doivent lui accorder les prêts pour compléter le financement de cette opération.

En attendant prenez soin de vous et si vous le désirez, soutenez nos commerçants locaux qui nous ont permis de nous approvisionner sans difficulté durant le confinement.

Cordialement à vous, votre « encore maire

Jean-Louis BARTH

Second tour des Elections Municipales

Dimanche 28 Juin 2020

ATTENTION

Déplacement provisoire du Bureau de Vote Salle Zola :

Compte-tenu de l'état de crise sanitaire, et afin de garantir le maintien des règles de distanciation et, de circulation dans le cadre des opérations électorales,

les personnes votant salle Emile Zola devront se rendre à l'Equipeement Culturel Etincelle, 47, rue de la Libération.

Actualités

Restauration Scolaire Collégiens

Une allocation de 20%, versée aux familles de COLLÉGIENS sur les tarifs de restauration scolaire (demi-pensionnaires), est applicable exclusivement sur la base du tarif pratiqué au collège de Saint-Arnoult-en-Yvelines (sauf si le tarif d'un autre collège est inférieur) et pourra être versée aux parents des élèves d'Ablis, scolarisés dans un collège public ou privé, sous réserve de satisfaire l'une des deux conditions suivantes :

- ♦ Etre non-imposable sur le revenu 2018
 - Produire le **certificat de non-imposition 2019** (sur les revenus de l'année 2018),
 - Produire une attestation de règlement de la (des) période(s) de fréquentation du restaurant scolaire
- OU
- ♦ Avoir 3 enfants au moins, fréquentant simultanément 1 ou plusieurs restaurants scolaires .

- Fournir un justificatif de règlement du ou des restaurants des établissements scolaires.
- Fournir le livret de famille pour justifier de leur âge.

Dans tous les cas, produire un RIB.
Les documents sont à déposer impérativement à la mairie

**AVANT LE
6 Juillet 2020**

Transports scolaires : Collèges et Lycées de Rambouillet, de Dourdan et au-delà.

La Commune participe au financement des frais de transport scolaire des jeunes de **moins de 16 ans**, se rendant aux collèges et lycées de Rambouillet, de Dourdan et au-delà. (Sauf collège de Saint-Arnoult-en-Yvelines). Pour l'année scolaire 2019-2020, les élèves nés après le 31/12/2003, sont concernés par cette subvention. Afin de bénéficier du versement de la part communale, il vous appartient de déposer, à la Mairie, **avant le 6 Juillet 2020, les documents ci-dessous** :

- . la copie de la carte de transport Navigo,
- . le livret de famille,
- . le courrier de l'Agence Carte Imagine R concernant le renouvellement du passe Navigo, pour l'année scolaire 2019/2020,
- . un relevé d'identité bancaire ou postal.

Transports scolaires hameaux vers écoles

Pour les enfants scolarisés à l'école Maternelle Jean de la Fontaine ou l'école élémentaire Léonard de Vinci et habitant les hameaux de la Commune d'Ablis., les modalités d'inscription sont inchangées.

- Pour les enfants bénéficiant déjà de ce service : un dossier d'inscription vous sera envoyé à votre domicile, par courrier.
- Pour les nouvelles inscriptions, nous vous invitons à venir en Mairie retirer un dossier, à partir du 22 juin.

Les dossiers seront à retourner avant le 27 juillet 2020.

Transports scolaires pour les élèves se rendant au collège de Saint – Arnoult en Ynes

Contrat d'abonnement annuel IMAGINE R scolaire Année scolaire 2020/2021

- 1) Les cadres 1,2,4 devront être remplis ; la famille de l'élève est chargée de faire viser le cadre (oublié par Imagine'R suite à une erreur d'impression) du contrat auprès de l'établissement scolaire, à savoir le CES Georges Brassens, à Saint-Arnoult-en-Yvelines. Sans le tampon du collège, le dossier ne sera pas pris en compte.
- 2) La famille doit, ensuite, amener le contrat à la Mairie d'Ablis, afin de le faire viser (cadre 3).
- 3) La famille remplit le cadre 5 et envoie le 1er feuillet du contrat à Carte Imagine'R, avec un règlement de 120,50 €, soit par paiement comptant par chèque, soit par paiement par prélèvements automatiques.

Le montant de 120, 50 € à régler par les familles, correspondant au montant de la carte Imagine'R, à savoir 350 €, déduction faite de la part du Conseil Départemental (150 €) et de la subvention de la Commune d'Ablis (79,50 €)

* Pour les enfants entrant au collège, le dossier sera envoyé directement par courrier au domicile des parents, courant juin. La procédure est la même que ci-dessus.

Bourses communales

Une bourse communale peut être attribuée aux élèves des collèges et lycées du second degré et étudiants de l'enseignement supérieur, sachant que l'âge limite est fixé à 22 ans maximum (apprécié au 31 décembre de l'année scolaire au titre de laquelle la bourse est sollicitée), quel que soit le niveau d'études. Les bourses d'études communales sont attribuées selon le barème suivant, sachant que le quotient familial individuel résulte de la formule suivante :

$$\frac{\text{Revenu imposable (après abattements)} / 12 \text{ mois} + \text{allocations familiales mensuelles récentes}}{\text{Nombre de personnes vivant au foyer (+ 1 part en cas de famille monoparentale)}}$$

Les dossiers sont à retirer en mairie et à retourner, dûment remplis,
AVANT LE 6 JUILLET 2019, avec les pièces justificatives suivantes :

- Avis d'imposition ou de non imposition 2019 (sur les revenus 2018)
- Pièce attestant du versement d'une pension alimentaire, des indemnités de chômage, ou de prestations par la sécurité sociale (telles que les indemnités journalières ou temporaires invalidité).
- Livret de famille
- Notification de la CAF septembre 2019
- RIB ou RIP
- Certificat de scolarité (pour l'année scolaire 2019/2020)

Allocation pour consommation d'énergie...

Une allocation, allouée par le C.C.A.S. d'Ablis, pourra être accordée aux personnes âgées, non imposables sur le revenu, aux familles nombreuses de 3 enfants au moins, non imposables sur le revenu et aux grands handicapés, non imposables sur le revenu.

Conditions d'attribution :

- Personnes retraitées, âgées entre 60 et 67 ans, n'ayant pas d'activité rémunérée, et non imposables sur le revenu.
- Personnes âgées d'au moins 67 ans, non imposables sur le revenu. (Pour les couples non mariés fournir les 2 avis de non imposition).
- Les grands handicapés titulaires de la carte d'invalidité, non imposables sur le revenu.
- Les familles nombreuses de trois enfants au moins, non imposables sur le revenu (enfants à charge apparaissant sur l'avis de non-imposition ou nés postérieurement à la déclaration fiscale).
- Relevé d'Identité Bancaire et carte d'invalidité pour les personnes handicapées

Les personnes concernées sont priées de se présenter à la Mairie d'Ablis, **AVANT LE 6 JUILLET 2020** munies des pièces suivantes : livret de famille, avis de non imposition 2019 (sur les revenus 2018), sur lequel est indiqué la mention « Vous n'êtes pas imposable ».

Remboursement abonnement téléphonique aux personnes âgées + 65 ans

Les personnes âgées de 65 ans et plus, non imposées sur le revenu, désirant bénéficier du remboursement des abonnements téléphoniques, sont priées de se présenter à la Mairie, avant LE 6 JUILLET 2020, munies des pièces suivantes : livret de famille, avis de non imposition 2019 (sur les revenus 2018), factures téléphoniques de l'année 2019 et relevé d'identité bancaire.

Communiqué de la Pharmacie



« Suite au départ en retraite de Madame COFFION au 1er Avril dernier, je vous informe de la reprise de l'officine d' Ablis par son ancienne Pharmacienne Adjointe, Madame Marina SENEZ.

Passionnée et attachée à la patientèle Ablisienne, je me lance dans l'aventure avec énergie et dynamisme, afin de continuer à faire vivre ce commerce au cœur du village. Si vous souhaitez nous contacter, toute l'équipe inchangée vous répondra avec plaisir aux coordonnées suivantes : »

PHARM'ABLIS

Tél : 01.30.46.00.17 / Fax : 01.83.71.94.06

Mail : pharmablis@gmail.com

La Commune recherche saisonnier

Pour le mois d'août, la commune recherche **1 personne âgée, de plus de 18 ans, avec le permis de conduire** pour travailler aux Services Techniques/Espaces Verts.

CV et Lettre de Motivation à adresser en Mairie avant le 30 Juin,
à l'attention de Monsieur le Maire 8, rue de la Mairie- 78660 Ablis

Chenilles Processionnaires

Soyez vigilants lors de vos promenades !

Des chenilles processionnaires se sont installées sur le chemin de promenade de l'ancienne voie de chemin de fer, à partir du pont de Mainguérin jusqu'à l'ancienne route de Saint-Arnoult.



DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE
DE **VOTRE VILLE**

**La mairie vous informe
en temps réel sur votre
Smartphone**

-  Alertes notification
-  Actualités
-  Événements
-  Travaux

Retrouvez toute l'information locale
sur votre Smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityWall**
puis sélectionnez votre ville

